



## **Requête pour la prolongation du certificat de qualité pour chauffe-eaux à pompe à chaleur**

Requérant:

Fabricant du chauffe-eau à pompe à chaleur:

Modèles de chauffe-eau à pompe à chaleur:

La certification initiale a été établie:

Date:

Est-ce que les chauffe-eaux à pompe à chaleur annoncés pour la prolongation du certificat de qualité atteignent les valeurs minimales du COP en vigueur depuis le début de 2016 ?

Oui                       Non

Si la réponse est non, alors une prolongation du certificat de qualité n'est plus possible.

Des modifications ont-elles été apportées depuis la certification initiale à un des chauffe-eaux à pompe à chaleur certifiées, à des documents de planification ou d'information, ou au SAV ?

- a) Composants principaux  
(Fluide frigorigène, compresseur, évaporateur, condenseur,  
procédure de dégivrage, régulation de puissance)

Aucune modification n'a été effectuée

Si des modifications ont été effectuées depuis la dernière certification sur les chauffe-eaux à pompe à chaleur, alors aucune prolongation ne peut être requise.

- b) Déclaration de conformité CE  
Les directives CE actuelles, les standards CE et les directives nationales suisses sont satisfaites.

Oui, elles sont satisfaites



c) Documentation du planificateur / de l'installateur

Documentation technique

(Données techniques, prescriptions de montage et de sécurité, dessins à l'échelle avec les distances minima, etc.)

- Oui, il y a des modifications                       Non, il n'y a pas de modifications

Veillez dans tous les cas nous faire parvenir la documentation actuelle en format pdf.

d) Mode d'emploi pour les exploitants de l'installation et pour l'installateur

- Oui, il y a des modifications                       Non, il n'y a pas de modifications

Si la réponse est oui, veuillez joindre la documentation actuelle.

e) SAV - Service après-vente

Modifié      Non modifié

- |                          |                          |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Organisation du SAV   |
|                          | <input type="checkbox"/> | Garantie totale de 2 ans pour pièces et main-d'œuvre,<br>valable dès la date de mise en service |
|                          | <input type="checkbox"/> | Disponibilité garantie de 10 ans pour les pièces de rechange                                    |

D'éventuelles modifications apportées au SAV doivent être signalées.

Veillez svp cocher ce qui convient.

Lieu / Date:

Garant de l'exactitude:

PS: Le requérant est l'entreprise assurant la distribution en Suisse